

RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2013 B 02980

Numéro SIREN : 792 597 247

Nom ou dénomination : A F CONSEIL

Ce dépôt a été enregistré le 12/09/2019 sous le numéro de dépôt 39733

Exercice ouvert le	01/01/2015	et clos le	31/12/2015	Régime simplifié d'imposition	☒
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	☐
Si PME Innovantes, cocher la case ci-contre					☐
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					☐

A	IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE	
---	--------------------------------	--

Désignation de la société:		Adresse du siège social:	12 SEP. 2019
SASU	SASU AF CONSEIL		

SIRET	7	9	2	5	9	7	2	4	7	0	0	0	1	6

Adresse du principal établissement:	Ancienne adresse en cas de changement:
-------------------------------------	--

04 AV LAURENT CELY	
92600 ASNIERES SUR SEINE	

REGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

[illegible]

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:									
---	--	--	--	--	--	--	--	--	--

SIRET													
-------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

B	ACTIVITE
----------	-----------------

Activités exercées	Si vous avez changé d'activité, cochez la case
--------------------	--

C	RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)
----------	---

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 33 1/3%	0	Bénéfice imposable à 15%	3 698	Déficit
--------------------------	------------------------------	---	--------------------------	-------	---------

2 Plus-values

PV à long terme imposables à 15%		Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets au taux de 15%	
----------------------------------	--	--	--

PV à long terme imposables à 19%		Autres PV imposables à 19%		PV à long terme imposables à 0%		PV exonérées (art. 238 <i>quinquies</i>)	
-------------------------------------	----------------------	-------------------------------	----------------------	------------------------------------	----------------------	--	----------------------

3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprise nouvelle, art. 44 sexies ☐ Jeunes entreprises innovantes ☐ Zone franche urbaine ☐ Pôle de compétitivité ☐

Entreprise nouvelle, art. 44 *septies* ☐ Zone franche d'activité, art. 44 *quaterdecies* ☐ Autres dispositifs ☐ Zone de restructuration de la ☐

Société d'investissement immobilière cotée ☐ Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) Plus-values exonérées relevant du taux de 15%

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer :	dans le secteur productif, art. 244 <i>quater</i> W	dans le secteur du logement social, art. 244 <i>quater</i> X
--	---	--

D	IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065)
----------	---

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt	
--	--

2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)

Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%	
--	--

Vous devez obligatoirement déposer votre déclaration n°2065 par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du code général des impôts. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr

Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr dans la rubrique "Recherche de formulaires", numéros d'imprimés "2032" ou "2033", formulaires "2032-NOT" ou "2033-NOT".

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:	☐	Nom et adresse du conseil:	☐
---	--------------------------	----------------------------	--------------------------

--	--

	Tél:	Tél:
--	------	------

Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné:		Identité du déclarant:	
--	--	------------------------	--

N° d'agrément du CGA					Date:	30/05/2016	Lieu:	ASNIERES SUR SEINE
----------------------	--	--	--	--	-------	------------	-------	--------------------

Qualité et nom du signataire: PRESIDENT

Signature:

Tél: _____

ANNEXE A LA DECLARATION N° 2065

F REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES	
1	Produits des actions et parts sociales
2	Revenus assimilés
3	Autres produits
4	Autres revenus
5	Autres produits et revenus
6	Autres produits et revenus
7	Autres produits et revenus
8	Autres produits et revenus
9	Autres produits et revenus
10	Autres produits et revenus
11	Autres produits et revenus
12	Autres produits et revenus
13	Autres produits et revenus
14	Autres produits et revenus
15	Autres produits et revenus
16	Autres produits et revenus
17	Autres produits et revenus
18	Autres produits et revenus
19	Autres produits et revenus
20	Autres produits et revenus
21	Autres produits et revenus
22	Autres produits et revenus
23	Autres produits et revenus
24	Autres produits et revenus
25	Autres produits et revenus
26	Autres produits et revenus
27	Autres produits et revenus
28	Autres produits et revenus
29	Autres produits et revenus
30	Autres produits et revenus
31	Autres produits et revenus
32	Autres produits et revenus
33	Autres produits et revenus
34	Autres produits et revenus
35	Autres produits et revenus
36	Autres produits et revenus
37	Autres produits et revenus
38	Autres produits et revenus
39	Autres produits et revenus
40	Autres produits et revenus
41	Autres produits et revenus
42	Autres produits et revenus
43	Autres produits et revenus
44	Autres produits et revenus
45	Autres produits et revenus
46	Autres produits et revenus
47	Autres produits et revenus
48	Autres produits et revenus
49	Autres produits et revenus
50	Autres produits et revenus
51	Autres produits et revenus
52	Autres produits et revenus
53	Autres produits et revenus
54	Autres produits et revenus
55	Autres produits et revenus
56	Autres produits et revenus
57	Autres produits et revenus
58	Autres produits et revenus
59	Autres produits et revenus
60	Autres produits et revenus
61	Autres produits et revenus
62	Autres produits et revenus
63	Autres produits et revenus
64	Autres produits et revenus
65	Autres produits et revenus
66	Autres produits et revenus
67	Autres produits et revenus
68	Autres produits et revenus
69	Autres produits et revenus
70	Autres produits et revenus
71	Autres produits et revenus
72	Autres produits et revenus
73	Autres produits et revenus
74	Autres produits et revenus
75	Autres produits et revenus
76	Autres produits et revenus
77	Autres produits et revenus
78	Autres produits et revenus
79	Autres produits et revenus
80	Autres produits et revenus
81	Autres produits et revenus
82	Autres produits et revenus
83	Autres produits et revenus
84	Autres produits et revenus
85	Autres produits et revenus
86	Autres produits et revenus
87	Autres produits et revenus
88	Autres produits et revenus
89	Autres produits et revenus
90	Autres produits et revenus
91	Autres produits et revenus
92	Autres produits et revenus
93	Autres produits et revenus
94	Autres produits et revenus
95	Autres produits et revenus
96	Autres produits et revenus
97	Autres produits et revenus
98	Autres produits et revenus
99	Autres produits et revenus
100	Autres produits et revenus

Montant global brut des distributions ⁽¹⁾	payées par la société elle-même	a	payées par un établissement chargé du service des titres	b
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) ⁽²⁾			c	
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées			d	
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus ⁽³⁾			e	
			f	
			g	
			h	
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ⁽⁴⁾			i	
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI			j	
Montant des revenus répartis ⁽⁵⁾			Total (a à h)	

G REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

[illegible]

H DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

REMUNERATIONS		MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 16%	
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés ^(a)	5 881	MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
		MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice	
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages ^(b)		MVLT réalisée au cours de l'exercice	
		MVLT restant à reporter	

Désignation de l'entreprise SASU AF CONSEIL										Néant ☐ *																															
Adresse de l'entreprise 04 AV LAURENT CELY										92600		ASNIERES SUR SEINE																													
SIREN										7		9		2		5		9		7		2		4		7															
Durée de l'exercice en nombre de mois *										1		2		Durée de l'exercice précédent *										1		2															
																				Exercice N clos le																					
																				3										1		2		2		0		1		5	
ACTIF										Brut 1										Amortissements-Provisions 2										Net 3											
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilitisations incorporelles	Fonds commercial *		010				012																																	
		Autres *		014		4 384		016		400		3 984																													
	Immobilitisations corporelles *		028		3 172		030		1 240		1 932																														
	Immobilitisations financières * (1)		040				042																																		
	Total I (5)		044		7 556		048		1 640		5 916																														
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *		050				052																																	
		Marchandises *		060				062																																	
	Avances et acomptes versés sur commandes		064				066																																		
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *		068		8 244		070		8 244																															
		Autres * (3)		072		3 051		074		3 051																															
	Valeurs mobilières de placement		080				082																																		
	Disponibilités		084		9 555		086		9 555																																
	Charges constatées d'avance *		092				094																																		
	Total II		096		20 850		098		20 850																																
	Total général (I+II)		110		28 406		112		1 640		26 766																														
PASSIF																				Exercice N 1										NET											
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *				120		1 000																																		
	Écarts de réévaluation				124																																				
	Réserve légale				126																																				
	Réserves réglementées *				130																																				
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *		131				132																																		
	Report à nouveau				134		4 660																																		
	Résultat de l'exercice				136		3 144																																		
	Provisions réglementées				140																																				
	Total I		142		8 803																																				
Provisions pour risques et charges				154																																					
Total II		154																																							
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées				156																																				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				164																																				
	Fournisseurs et comptes rattachés *				166		1 665																																		
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)		169		6 550		172 16 298																																		
	Produits constatés d'avance				174																																				
Total III		176		17 963																																					
Total général (I + II + III)		180		26 766																																					
RENNVOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193				(4)	Dont dettes à plus d'un an	195																																
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197				(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182																																
	(3)	Dont compte courant d'associés débiteurs	199				(5)	Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184																																
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT																																									

② COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2016

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise SASU AF CONSEIL		Néant ☐		
A – RÉSULTAT COMPTABLE		Formulaire déposé au titre de l'IR		018	Exercice N clos le 31/12/2015	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	209		210		
	Production vendue { Biens Services * } dont export et livraisons intracommunautaires	215		214		
		217		218	38 202	
		(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)		222		
	Production stockée *		224			
	Production immobilisée *		226			
	Subventions d'exploitations reçues		230			
CHARGES D'EXPLOITATION	Autres produits		232	38 202		
	Total des produits d'exploitation hors TVA (I)					
	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)		234			
	Variation de stocks (marchandises) *		236			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)		238	608		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *		240			
	Autres charges externes * : { dont crédit bail : – mobilier : – immobilier : }		242	21 050		
	Impôts, taxes et versements assimilés { dont taxe professionnelle CFE et CVAE * }	243	88	244	4 845	
	Rémunérations du personnel *		250	5 881		
	Charges sociales (cf. renvoi 380)		252	1 420		
	Dotations aux amortissements *		254	700		
	Dotations aux provisions		256			
Autres charges { dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles }	259		262			
	260					
Total des charges d'exploitation (II)					264 34 504	
1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)					270 3 698	
Produits financiers (III)	280		Charges financières (V)	294		
Produits exceptionnels (IV)	290		Charges exceptionnelles (VI)	300		
Impôt sur les bénéfices * (VII)				306	555	
2 – BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) – Charges (II + V + VI + VII)					310 3 144	
B – RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312	3 144	
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *		316			
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres amortissements non déductibles		318			
	Provisions non déductibles *		322			
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)		324	555		
	Divers *, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247	écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM *	248	330	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		998			
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		999			
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					
	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986	ZFU-TE (44. octies et octies A)	987	342	
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981	JEI (44. sexies A)	989		
	ZRD (44. terdecies)	127	ZRR (44. quindécies)	138		
	Dont divers	ZFA (44. quaterdecies)	345	Investissements outre-mer	344	350
		Créance due au report en arrière du déficit		346		
		Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies)		655		
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS					Bénéfices col. 1 352 3 698 354
	Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *				
		Déficits antérieurs reportables * dont imputés sur le résultat :				
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS					Bénéfices col. 1 370 3 698 372	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT

③

IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

DGFIP N° 2033-C-SD 2016

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise : SASU AF CONSEIL								Néant ☐ *	
I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406			
	Autres	410	4 384	412		414		416	4 384		
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426			
	Constructions	430		432		434		436			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446			
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456			
	Matériel de transport	460		462		464		466			
	Autres immobilisations corporelles	470	3 172	472		474		476	3 172		
Immobilisations financières		480		482		484		486			
TOTAL		490	7 556	492		494		496	7 556		
II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES											
Immobilisations incorporelles		500	400	502		504		506	400		
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516			
	Constructions	520		522		524		526			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536			
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546			
	Matériel de transport	550		552		554		556			
	Autres immobilisations corporelles	560	540	562	700	564		566	1 240		
TOTAL		570	940	572	700	574		576	1 640		
III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES	(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 16 % pour les entreprises à l'IR) (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *		Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values					
	①	②	③	④	⑤	Court terme *		Long terme			
						19 % ⑥		15 % ou 16 % ⑦		0 % ⑧	
1											
2											
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											
10											
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589			
	Plus-values taxables à 19 % ⁽¹⁾		579	Régularisations	590	583	594	595			
Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art. 39 terdecies)							591				
TOTAL					596	585	597	599			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des impôts)

④

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES -
DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

Désignation de l'entreprise : **SASU AF CONSEIL**

Néant ☐ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600	602	604	606
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601	603	605	607
	Autres provisions réglementées *	610	612	614	616
Provisions pour risques et charges		620	622	624	626
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	600	634	636
	Sur stocks et en cours	640	630	644	646
	Sur clients et comptes rattachés	650	642	654	656
	Autres provisions pour dépréciation	660	652	664	666
TOTAL		680	682	684	686

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES			
	Dotations		Reprises
Immob. incorporelles	700		705
Terrains	710		715
Constructions	720		725
Inst. techniques mat. et outillage	730		735
Inst. générales, agen- cements amén. div.	740		745
Matériel de transport	750		755
Autres immobilisa- tions corporelles	760		765
TOTAL	770		775

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)		
1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982
Déficits imputés	983
Déficits reportables	984
Déficits de l'exercice	860
Total des déficits restant à reporter	870

III DÉFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209C

Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995
Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)	996

IV DISTRIBUTIONS SOUMISES À L'ARTICLE 235 TER ZCA

Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice	129
---	-----

V ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE
DES TRANSPORTS (art. L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports)

800			
-----	--	--	--

VI DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381					
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant *	380					
N° du centre de gestion agréé	388					
Montant de la TVA collectée	374	7 811				
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	4 358				
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399					

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

CONTRIBUTION ÉCONOMIQUE TERRITORIALE :
Détermination de la valeur ajoutée et effectifs

DGFIP N° 2033-E-SD 2016

Désignation de l'entreprise : SASU AF CONSEIL		Néant ☐ *	
Exercice ouvert le : 01/01/2015		et clos le : 31/12/2015	
Durée en nombre de mois		1	2
I - Production de l'entreprise			
Ventes de marchandises	108		
Production vendue - Biens	109		
Production vendue - Services	141		
Production stockée	111		
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143		
Subventions d'exploitation reçues	113		
Autres produits de gestion courante hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun	115		
Transferts de charges refacturées et transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116		
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118		
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	119		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153		
TOTAL 1	144		
II - Consommation de biens et services en provenance de tiers			
Achats de marchandises (droits de douane compris)	121		
Variation de stocks (marchandises)	122		
Achats de matières premières et autres approvisionnements (droits de douane compris)	123		
Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)	145		
Autres achats et charges externes, à l'exception des loyers et redevances	125		
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146		
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128		
Autres charges de gestion courante hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun	148		
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	150		
Taxes sur le C.A. autre que la TVA, contributions indirectes (droits sur les alcools et les tabacs...), T.I. P.P.	133		
Fraction des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135		
TOTAL 2	152		
III - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée TOTAL 1 - TOTAL 2	137		
IV - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (reporter sur le 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur le 1329-DEF-SD)	117		
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono établissement au sens de la CVAE (cf. notice de la déclaration n° 1330-CVAE-SD, alors compléter le cadre ci-dessous. Vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330-CVAE-SD).			
MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE	020		
Chiffre d'affaires de référence CVAE	022		
Période de référence	024	/	/
Date de cessation	186	/	/
V - Cotisation Foncière des Entreprises : qualification des effectifs			
Effectifs moyens du personnel * :	376		1.00
dont apprentis	657		0.00
dont handicapés	651		0.00
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861		0.00

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 146, 148 et 133 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisées déclarée ligne 128.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD.

SASU AF CONSEIL

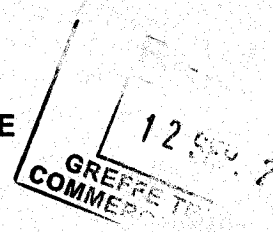
Société par Action Simplifiée

Capital de 1 000 Euros

Siège Social à 92 600 ASNIERES SUR SEINE

04 AVENUE LAURENT CELY

RCS NANTERRE 792 597 247 00016



RAPPORT DE GESTION DE LA GERANCE et RESOLUTIONS VOTÉES A L'ASSEMBLEE GÉNÉRALE ORDINAIRE POUR L'EXERCICE CLOS AU 31/12/2015

Le mardi 3 Septembre 2019 à 14h00 heures, L' associé de la Société AF CONSEIL société par action Simplifiée au capital de 1 000 euros, sont réunis en Assemblée générale ordinaire annuelle, au siège de la Société au 04 avenue Laurent Cély 92 600 Asnières sur seine , pour la validité des comptes de l'année 2015 et afin de rendre compte de l'activité de la société pour l'exercice écoulé et clos au 31/12/2015

Les convocations pour la présente assemblée ont été adressées par lettre remise en main propre contre décharge le 27 Aout 2019.

Préalablement à la présente assemblée, et conformément aux dispositions légales et réglementaires, les associés ont reçu : **texte des résolutions, ordre du jour, comptes annuels avec la convocation**, de plus ces documents ont été tenu à leur disposition au siège social, dès l'envoi des convocations à la présente assemblée.

Les comptes que l'associé doit approuver aujourd'hui, ont été établis suivant les mêmes règles de présentation et méthode d'évaluation que celles retenues pour l'exercice précédent.

Première résolution

L'assemblée ordinaire des associés, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, approuve le dit rapport ainsi que les comptes annuels de l'exercice 2015 tels qu'ils ont été présentés par la gérance et qui font apparaître, pour le dit exercice :

TOTAL DU BILAN : 26 766 Euros

- **CHIFFRES D'AFFAIRES : 38 202 Euros**

-
-

AA

-
- **RESULTAT NET :** **3 144 Euros**

Le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2015 se solde par un résultat BENEFICIAIRE après déduction d'impôt sur la société de **3 144 €**

Proposition d'affectation du résultat

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un bénéfice après déduction d'impôt de **3 144 €** qui décide de ne pas le distribuer

Nous vous proposons de bien vouloir l'affecter de la manière suivante :

Au compte « report à nouveau » : de 3 144 €

Deuxième résolution

L'assemblée ordinaire des associés après avoir entendu la lecture du rapport spécial du gérant relatif aux conventions dites réglementées prévues par l'article L 223-19 du Code de commerce, prend acte de ce rapport et en approuve les termes.

Troisième résolution

L'assemblée générale donne pleine pouvoirs au porteur d'un extrait ou d'une copie du procès-verbal pour effectuer toute formalité prescrite par la loi.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 15H 00

De tout ce que dessus, il a été dressé le procès verbal qui a été signé par les associés et le gérant de la Société.

Ces résolutions mise aux voix, ont adoptées à l'unanimité.

Fait à ASNIERES SUR SEINE le 03 SEPTEMBRE 2019

Le Président : MR AMAJOUD ABDERAHIM

